

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	04 Juillet 2019	Séance du : 10 Juillet 2019
	<u>Votes : 36</u>	L'An Deux Mille dix-neuf, le 10 Juillet à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 26	Pour : 36	
Absents : 9	Contre :	
Représentés : 10	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain BLANQUER (Lieuran Cabrières), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Géraud VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuvevete).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) représentée par M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Daniel VIALA (Mérifons) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par Mme Audrey GUERIN (Paulhan).

Absents : Mme Yolande PRULHIERE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc).

Objet : Ressources Humaines – Modification de quatre postes permanents pour permettre le recrutement d'agents contractuels sur des vacances temporaires d'emploi

Monsieur COSTE rappelle aux membres du Conseil communautaire que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136b de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Communautaire le 29 mai 2019, et particulièrement les emplois permanents d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie C à temps complet (1 poste) et à temps non complet 28/35^{ème} (3 postes),

Considérant la nécessité de modifier les emplois permanents compte tenu de la vacance des postes suite aux avancements de grades des agents titulaires,

Compte tenu de la vacance des postes suite aux avancements de grades des agents titulaires, et dans l'attente du recrutement d'agents titulaires,

Monsieur COSTE propose aux membres du Conseil communautaire :

la modification des emplois permanents d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie C à temps complet (1 poste) et à temps non complet 28/35^{ème} (3 postes) à compter du 1^{er} août 2019.

En conséquence, ces emplois pourraient être pourvus par des agents contractuels de catégorie C de la filière sociale au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Monsieur COSTE précise que cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 3 juillet 2019.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré.

A L'UNANIMITE,

DECIDE de modifier les emplois permanents d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie C à temps complet (1 poste) et à temps non complet 28/35^{ème} (3 postes) à compter du 1^{er} août 2019 afin qu'ils puissent être pourvus par des agents contractuels de catégorie C au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe,

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget, chapitre 012,

AUTORISE le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT * SYZ' around the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a seated figure holding a staff and a sunburst above their head.

Jean-Claude LACROIX